

# SUPPORT POUR LES ÂÎNÉS DU CANADA



BONNE RETRAITE!

## QUELLES MESURES DE SOUTIEN EXISTE-T-IL POUR LES ÂÎNÉS AU CANADA?

La pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) est versée en reconnaissance de la contribution d'un aîné à la société canadienne, à l'économie et à sa collectivité.

- Le montant maximal mensuel de la pension de la SV est de 586,66 \$ (à compter de janvier 2018).

Le Supplément de revenu garanti (SRG) est versé aux aînés qui en ont le plus besoin. Il a été augmenté de 947 \$ par année pour les aînés à très faible revenu vivant seuls, améliorant ainsi la sécurité financière de près de 900 000 aînés vulnérables et sortant environ 13 000 aînés de la pauvreté.

- Le montant maximal mensuel du SRG pour un pensionné vivant seul et n'ayant aucune autre source de revenus est de 876,23 \$ (à compter de janvier 2018).

Le Régime de pensions du Canada (RPC) offre aux cotisants et à leur famille un revenu de remplacement minimal en cas de retraite, d'invalidité ou de décès d'un cotisant.

- Le montant mensuel maximal de la pension de retraite du RPC versée à 65 ans est de 1 134,17 \$ (à compter de janvier 2018).

Pensions annuelles maximales :

- SV et SRG : 17 554,68 \$ (à compter de janvier 2018)
- Pension de retraite du RPC : 13 610,04 \$ (à compter de 2018)

L'indexation annuelle des versements du RPC et les indexations trimestrielles des versements de la SV et du SRG contribuent à la sécurité financière des aînés et reflètent toute augmentation du coût de la vie, mesurée par l'indice des prix à la consommation.

L'inscription automatique au SRG fait en sorte que les aînés canadiens reçoivent des services et des prestations faciles d'accès. Les aînés qui ont 64 ans à compter de décembre 2017 seront automatiquement inscrits au SRG sans avoir besoin de présenter une demande.

La nouvelle initiative d'échange de renseignements sur le dépôt direct rendra les choses plus commodes et faciles pour les Canadiens. Les prestataires du RPC pourront mettre à jour leurs renseignements bancaires pour le dépôt direct lorsqu'ils utilisent Mon dossier de l'ARC, l'application Web mobile MonARC ou Mon dossier Service Canada d'EDSC.

La bonification du RPC permet d'augmenter les prestations de retraite et d'améliorer la sécurité de revenu de retraite des Canadiens en âge de travailler. Cela offre également des prestations plus élevées aux cotisants handicapés, aux veuves et aux veufs, augmentant ainsi leur sécurité financière.

Un investissement de plus de 200 millions de dollars pour la construction ou la rénovation de logements abordables pour les aînés, qui sera le fondement de la toute première Stratégie sur le logement du Canada. La Stratégie est un projet de 10 ans et de 40 milliards de dollars qui aidera davantage de Canadiens, y compris les aînés, à trouver un foyer, et qui comprend des objectifs ambitieux pour la prochaine décennie, notamment :

- Réduire de moitié l'itinérance chronique d'ici 2027-2028.
- Faire en sorte que plus de 530 000 ménages n'éprouvent plus de besoins en matière de logement.
- Construire 100 000 logements neufs, et réparer et rénover plus de 300 000 logements.
- Protéger 385 000 ménages de plus contre la perte d'un logement abordable.

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne à : [canada.ca/publiccentre-EDSC](http://canada.ca/publiccentre-EDSC)

Ce document est offert sur demande en médias substituts en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232), téléscripteur (ATS) 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2018

N° de cat. : SSD-207-05-18